



Association des Françaises et des Français des Institutions communautaires et européennes (AFCCE) Lettre d'Information Mai 2015

Le mot du Président	3
Activités récentes de l'AFCCE	3
Aperçu de la Conférence sur le T-TIP :	3
Les fonctionnaires et pensionnés européens domiciliés fiscalement en France ne doivent plus contribuer aux taxes sociales françaises.	6
Mise à jour de la brochure « Fiscalité » de l'AFCCE.....	9
Taxe d'habitation: arrêt de la cour de justice	9
Accord de partenariat entre l'AFCCE et LCL	10
Groupe de travail de l'AFCCE sur l'attractivité des carrières européennes et des concours EPSO : bilan des actions de sensibilisation récentes	10
La vie des institutions	11
Comment se déroule la législature au Parlement européen : regards croisés	11
Le drapeau européen fête ses 60 ans	17
Activités futures de l'AFCCE.....	18
Prochaines conférences de l'AFCCE.....	18
Bruxelles insolite ...Bonnes adresses	18
Divers.....	19
Education, enseignement/citoyenneté européenne : lancement du "Projet Rubens"	19
Le coin des Associations	21
Gascons de Belgique : programmes des festivités pour le lancement de la route européenne d'Artagnan.	21
Union des Bretons de Belgique	22
Le coin des lecteurs	22
« Présence et influence françaises au sein du PE suite au résultat des dernières élections européennes » (rapport Marcilly): point de vue	22
« Le choix de l'Europe » de Stefano Martinelli	22

« Quand la France s'éveillera » de Pascal Lamy	22
« Pour en finir vraiment avec le millefeuille territorial (en France) »	23
DEVENEZ MEMBRE DE L'AFFCE	23
COMITE EDITORIAL	23

Le mot du Président

Ce nouveau numéro de notre Revue se concentre sur les questions de fiscalité, suite à l'arrêt de la Cour de justice de l'UE C-623/13 – aff. de Ruyter- à propos de la CSG et de la CDRS. Cet arrêt conclut que les travailleurs, domiciliés fiscalement en France, qui dépendent d'un système de sécurité sociale différent du régime français ne sont pas tenus de verser les contributions sociales instaurées par la législation française (CSG, CRDS). Il s'agit précisément de la situation de très nombreux fonctionnaires et agents de l'UE français ou d'autres nationalités, de même que d'anciens collègues aujourd'hui en pension. Vous trouverez donc une analyse de cet arrêt de même qu'un certain nombre d'informations sur cette question.

Par ailleurs, l'AFFCE a mis à jour sa brochure sur la fiscalité (version 2015) et a conclu un partenariat avec LCL pour les placements d'épargne, outre celui conclu avec l'AFER – les deux étant réservés à ses membres.

Je vous souhaite une excellente lecture de cette Revue, en attendant le prochain numéro, prévu en octobre.

Fabrice Andreone, Président AFFCE

Activités récentes de l'AFFCE

Aperçu de la Conférence sur le T-TIP :

Traité transatlantique (T-TIP), un impossible accord ? Aperçu de la conférence du 5 mars 2015

Comment se fait-il que la perspective de créer un grand marché de 800 millions de consommateurs euro-américains qui pourrait, selon ses promoteurs, relancer la croissance en Europe et créer des millions d'emploi, suscite autant de méfiance, voire de résistance côté européen. Les journaux sont pleins de mythes sur la future invasion des poulets américains lavés au chlore, des OGM et du bœuf aux hormones en Europe sans parler des Tribunaux arbitraux qui, selon leurs détracteurs, imposeraient la loi d'airain des entreprises américaines ultra-libérales aux Etats européens qui tentent de protéger la santé de leurs citoyens et leur environnement. L'autre reproche le plus couramment entendu est que les négociations se déroulent dans une opacité quasi-totale. Qu'en est-il exactement ?

L'AFFCE a voulu en savoir plus et a été accueillie, le 5 mars, au siège de la Confédération européenne des syndicats indépendants (CESI) pour un échange de vues avec certains des négociateurs de la Commission et d'observateurs de la société civile sur les enjeux des négociations sur le Traité transatlantique.

Intervenants : Christophe Roelandt (Commission), Mme Guéguen (END, Commission, DG AGRI) coordinatrice gérant l'interface avec TRADE pour les aspects agricoles/phytosanitaires/Produits agricoles transformés – Représentants de la société civile : Klaus Haeger du CESI ; représentant de U4U-Plateforme pour une Europe solidaire.

Les intervenants ont précisé que cette négociation est principalement menée par la DG TRADE qui dispose de grosses équipes de négociateurs dans l'Unité « Etats-Unis », mais qu'aucun d'entre eux n'avaient pu se libérer compte tenu de leur charge de travail actuelle. Le lien avec les Etats membres se fait au sein du Comité de Politique commerciale une à deux fois par semaine. Le processus de négociation est en constante évolution et il n'est pas facile de figer la situation à un moment donné. Compte tenu de l'ampleur et de la technicité du sujet, les intervenants ont proposé un premier tour de table qui a permis de récolter les questions de l'auditoire, à partir desquelles ils ont pu fournir clarifications et éléments de réponse.

Le contexte....

L'idée d'une négociation transatlantique est née du contexte de crise économique et du fait que le processus de Doha sur les négociations commerciales multilatérales était embourbé. Les réclamations des entreprises tant européennes qu'américaines se plaignant qu'il est de plus en plus difficile d'exporter des deux côtés, et la prise de conscience accrue que les nouveaux acteurs sur la scène internationale ont de plus en plus de poids et cherchent à imposer leurs propres règles en négociant directement avec les USA ont progressivement imposé l'idée qu'il était nécessaire pour l'Europe de prendre une initiative majeure pour interagir constructivement avec ses principaux partenaires commerciaux et garder sa place sur la scène mondiale. Il faut savoir que le PIB combiné Europe-USA représente 47% du PIB mondial et les échanges transatlantiques 1/3 des échanges mondiaux. Le jeu en vaut donc la chandelle.

Toutefois, à l'ouverture des négociations, le contexte politique s'est avéré plus difficile que prévu en raison de plusieurs crises (l'affaire Snowden et les nombreuses « fuites ») qui ont quelque peu sapé la confiance mutuelle. D'autre part, l'option choisie – négocier par grands blocs d'activité – a aussi compliqué les choses puisque les intérêts étaient très divergents suivant les blocs.

Enfin, de nombreux reproches ont été adressés aux négociateurs des deux parties quant au manque de transparence sur le mandat qu'ils avaient reçu et le déroulement des négociations. Il s'en est suivi beaucoup de désinformation et de mythes.

S'agissant du soi-disant manque de transparence de la Commission tant au niveau de son mandat que de la manière dont elle gère les négociations, il n'y a pas d'agenda caché contrairement à tout ce qu'on a pu lire dans la presse. Le mandat s'articule autour de 3 grands piliers :

- L'accès au marché
- La réglementation
- Les règles globales du commerce mondial

Pour le premier pilier, celui des **droits de douane**, il faut nuancer suivant les produits : pour les produits industriels, les droits sont déjà bas, même s'il y a encore des pics tarifaires, mais ils s'appliquent à des volumes colossaux ; pour les produits agricoles, qui intéressent beaucoup les Américains, ils peuvent être très élevés (200% sur le tabac par exemple), il y a donc intérêt à les abaisser ; on sait que les grandes lignes de désaccord portent sur les règles de bien-être animal et sur les indications géographiques. Il faut noter que quand les offres ont été mises sur la table, les offres

européennes étaient plutôt ambitieuses alors que les offres américaines étaient relativement prudentes, d'où un certain décalage dès le départ.

S'agissant de **l'accès aux marchés publics**, l'Europe a beaucoup à gagner puisque, en termes d'ouverture des marchés, elle est plus avancée que son partenaire qui s'en tient au « Buy American ». Mais, même si l'UE obtenait l'engagement d'une plus grande ouverture des marchés publics, il faut bien distinguer entre ce qui se fait au niveau fédéral et ce qui se fait au niveau des Etats. Les Etats-Unis négocient au niveau fédéral, ce qui implique un travail de vérification ultérieur quant à la manière dont les engagements fédéraux seront traduits au niveau des Etats.

Règlement des différends - Libéralisation des procédures (IDS): ce sujet a suscité beaucoup d'inquiétude et a pris des proportions énormes sans justification. Ce qui est proposé est que toute entreprise qui estimerait avoir été discriminée par un Etat pourra faire appel à une cour arbitrale privée et non plus seulement aux juridictions ou organismes prévus à cet effet par l'Etat en question. Il faut rappeler qu'il existe déjà 1400 accords IDS déjà signés par les Etats européens avec les Américains, on ne part donc pas de zéro. La France et l'Allemagne incluent également systématiquement des clauses de règlement des différends dans leurs accords commerciaux bilatéraux. Donc, on n'est pas là en terrain inconnu ou face à une proposition totalement abusive. Si les Etats-Unis et l'Europe n'intégraient pas ce mécanisme dans le T-TIP, cela constituerait un précédent dangereux pour un éventuel accord du même genre avec la Chine par exemple, avec toutes les conséquences que l'on imagine.

Bien sûr, tout le monde a en tête la plainte d'un grand fabricant américain de cigarettes contre le gouvernement australien au sujet de l'introduction du « plain packaging » ou emballage neutre: Il est à craindre qu'il entreprendra la même démarche contre des pays qui comme la France ont notifié leur intention de le mettre en place prochainement. Au sein du PE, on s'est déchiré à ce sujet et une solution devra être trouvée sur le plan politique.

Le débat est souvent tout aussi irrationnel et émotionnel au sujet des services publics et les sensibilités, si elles diffèrent d'un Etat membre à l'autre (UK sur son service national de santé, l'Allemagne au sujet du service de l'eau) sont souvent à vif. Mais au-delà de ces réactions épidermiques, nous devons vraiment nous demander, comme l'a signalé un intervenant, s'il y a encore une définition commune des services publics dans l'UE, la plupart ayant été totalement ou partiellement privatisés au cours de la dernière décennie et la situation continue d'évoluer : même dans le dernier bastion de résistance, la défense, les partenariats public/privé se multiplient.

En conclusion, personne ne peut être sûr de l'impact qu'aura le T-TIP s'il est conclu, mais il faut se garder d'une approche trop dogmatique et se méfier des mythes qui circulent dans la presse. Un travail colossal a été entrepris par les négociateurs, il y a beaucoup de domaines où les points de vue ne sont pas très éloignés. Et, pour les législations futures, on peut anticiper que les législateurs auront à cœur d'éviter les obstacles inutiles pour ne pas entraver les échanges avec les Etats-Unis. Bien sûr, des progrès restent à faire, notamment du côté américain pour assurer une meilleure transparence de l'information (il est difficile de trouver au travers d'un portail unique toutes les informations cruciales concernant les positions de la partie américaine alors que l'UE offre cette information). Rien n'est définitivement acquis puisque, du côté américain subsiste un frein politique

important : le « Trade Promotion Authority » n'a pas encore attribué à Obama et à son administration la possibilité de donner le feu vert pour signer l'accord. Mais, comme on dit si bien aux Etats-Unis « this project is too big to fail ».

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/>
http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/march/tradoc_153266.pdf

Les fonctionnaires et pensionnés européens domiciliés fiscalement en France ne doivent plus contribuer aux taxes sociales françaises¹.

En 2013 certains fonctionnaires ont essayé, sans succès, de convaincre la Commission de lancer une action contre la France considérant que les fonctionnaires européens avaient leur propre système de sécurité sociale et ne devraient donc pas être soumis au paiement des contributions sociales (Contribution sociale généralisée (CSG), Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), prélèvement social, contribution additionnelle, prélèvement social).

La Cour avait déjà considéré la CSG comme une contribution sociale et non un impôt, sans que cela n'ait de conséquence pratique

Les services de la Commission ont ouvert une procédure d'infraction contre la France (N° 2013/4168). En effet, la DG EMPLOI a considéré que les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine, affectés spécifiquement et directement au financement de la sécurité sociale en France, présentent donc un lien suffisamment pertinent avec les lois des branches de la sécurité sociale au sens de l'article 3, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 883/2004.

Cette-dernière action a été suspendue, en attendant le jugement de la Cour, suite à la saisine du Conseil d'Etat en date du 17 juillet 2013, à propos de l'application du Règlement (CEE) No 1408/71 sur les prélèvements sociaux.

1. Arrêt de la Cour du 26 février 2015

Cet arrêt - C 623/13- constitue en effet la réponse à la question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat français le 17 juillet 2013 dans l'affaire de Ruyter. Celui-ci, domicilié fiscalement en France travaillait pour un entrepreneur privé néerlandais; tout en étant soumis aux contributions sociales françaises.

Dans son arrêt, la Cour s'interroge d'abord si des prélèvements sur les revenus du patrimoine qui participent au financement des régimes obligatoires de sécurité sociale présentent un lien direct avec l'article 4 du règlement CEE 1408/71 du Conseil du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non-salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté.

La Cour précise que l'élément déterminant aux fins de l'application du règlement 1408/71 est le lien direct et pertinent que présente la disposition en cause, c'est-à-dire les lois instaurant les contributions sociales françaises, basées sur les revenus du patrimoine, avec les lois régissant les branches de la sécurité sociale et confirme que dans l'affaire qui lui est soumise ce lien existe.

¹ Cette contribution a été réalisée sur base d'une analyse de notre collègue de la Commission européenne: Hendrick Smets, Docteur en droit.

Par ailleurs, l'article 13 du règlement, dispose que les personnes auxquelles ce règlement est applicable ne sont soumises qu'à la législation d'un seul Etat membre, ce qui exclut dès lors, toute possibilité de cumul de plusieurs législations nationales.

En combinant le lien des lois françaises prévoyant les contributions sociales avec le règlement 1408/71 et l'interdiction prévue à l'article 13 du même Règlement, la Cour conclut que les travailleurs, domiciliés fiscalement en France, qui dépendent d'un autre système de sécurité sociale différent du régime français ne doivent pas effectuer les contributions sociales instaurées par les lois françaises.

2. Situation avant l'arrêt du 26 février 2015

Jusqu'à cet arrêt, seules les personnes non domiciliées fiscalement en France, par exemple un ancien fonctionnaire communautaire français résidant en Belgique, sont exonérés des contributions sociales.

Les fonctionnaires européens, domiciliés fiscalement en France, sont soumis à ces contributions, même s'ils exercent leur activité dans un autre Etat Membre au profit de l'Union Européenne.

3. Situation après l'arrêt du 26 février 2015

Les situations visées par cet arrêt sont les suivantes:

- Les personnes domiciliées fiscalement en France, qui relèvent de la législation de sécurité sociale d'un autre Etat membre et qui perçoivent des revenus du patrimoine de source étrangère (rente viagère, dividendes, revenus fonciers...);
- Les personnes non domiciliées fiscalement en France, qui relèvent de la législation de sécurité sociale d'un autre Etat membre et qui perçoivent des revenus procurés par des biens immobiliers situés en France.

Pour ce qui concerne, les fonctionnaires et agents de l'Union européenne, au sens du statut des fonctionnaires de l'UE et du règlement applicable aux autres agents (RAA), la situation est la suivante:

On doit noter que les personnels de l'UE ne sont pas soumis à proprement parler à une législation nationale en matière de sécurité sociale, mais à un régime spécifique à la fonction publique de l'UE.

Certes, si le Règlement n° 1408/71 ne leur est pas applicable, il n'en reste pas moins que le principe de l'unicité de la législation applicable [européenne en l'espèce] reprise dans l'article 13 du règlement précité, doit toutefois leur être appliqué, sans quoi ils seraient discriminés par rapport aux autres travailleurs de l'Union.

Par conséquent, les fonctionnaires de l'UE ou les pensionnés domiciliés fiscalement en France ou non et contribuant au RCAM devraient donc être exonérés en France de toute contribution sociale sur leurs revenus professionnels ou sur les revenus de leur patrimoine (y compris les revenus mobiliers : par exemple les intérêts sur des comptes d'épargne, ou immobiliers : plus-values ou loyers d'immeubles situés en France).

Les collègues dans cette situation qui ont payé la CSG ou la CRDS sur de tels revenus peuvent solliciter dès aujourd'hui le remboursement des contributions payées pour les années 2013, 2014 et 2015.

4. Cas des conjoints des fonctionnaires ou des pensionnés européens travaillant pour un employeur français ou bénéficiant d'une pension française.

Les personnes qui se trouvent dans cette catégorie et qui ne bénéficient pas du RCAM continueront donc de relever du système de la sécurité sociale française et sont soumises aux contributions sociales.

Comme la déclaration des revenus permet de distinguer entre les revenus des déclarants, ces couples ont donc intérêt de mettre un maximum des revenus patrimoniaux au nom de celui qui bénéficie de l'exonération.

5. Procédure à suivre pour récupérer les contributions payées

Les personnes concernées doivent s'adresser aux autorités fiscales françaises qui ont exigé d'eux le paiement des contributions sociales. Si les contributions étaient retenues à la source par votre compagnie d'assurance ou votre banque, avertissez ces institutions par lettre recommandée avec accusé de réception qu'elles n'ont plus le droit d'effectuer ces retenues et retirez le cas échéant le mandat donné à la banque à ce sujet.

Les non-résidents, ceux dont les loyers ou les plus values d'immeubles situés en France ont été mis à contribution sociale, doivent s'adresser à la Direction Générale des Finances Publiques à l'adresse suivante:

DGFP – Service des Impôts des Particuliers des non-résidents, 10 rue du Centre TSA 10010F – 93465 Noisy le Grand – Cedex.

L'AFFCE tient à la disposition de ses membres à jour de cotisation une lettre type pour la banque ou pour le service des impôts. Demandez là à l'adresse suivante: affce@ec.europa.eu

6. Quel est le délai sous peine de forclusion ?

La décision de la Cour datant du 26 février 2015, aux termes de l'article L 243- 6 du Code de sécurité sociale, les sommes remboursables sont limitées aux sommes versées depuis le 1^{er} janvier de la 3^e année précédant celle de la date de l'arrêt (26.02.2015), c'est-à-dire depuis le 1^{er} janvier 2012 sous réserve que la demande de remboursement soit formulée dans les trois ans qui suivent la date de la décision de la Cour, soit le 25 février 2018.

En ce qui concerne 2011 si les contributions ont été versées après le 1^{er} janvier 2012, elles sont remboursables. Si elles ont été retenues à la source en 2011 elles ne le seront pas.

En ce qui concerne les contributions retenues sur les loyers (depuis le 1^{er} janvier 2012 et les plus values immobilières depuis le 17 août 2012) elles ne sont remboursables qu'à partir de ces dates.

7. Action ultérieure de la Commission

Comme le Conseil d'Etat, suite à la réponse de la Cour à sa question préjudicielle, risque de ne se prononcer qu'après plusieurs mois, la Commission adressera une mise en demeure aux autorités françaises, pour s'assurer qu'elles acceptent d'étendre les effets de l'arrêt aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires de l'Union Européenne qui ne relèvent pas du Règlement 1408/71 mais qui

pourtant peuvent revendiquer le bénéfice du principe de l'unicité du régime de sécurité sociale, prévu par son article 13.

Une réponse des autorités françaises est attendue pour le mois de septembre 2015, au plus tard. En cas de refus de s'incliner, la procédure d'infraction sera poursuivie.

L'AFFCE met à disposition de ses membres à jour de cotisation un conseil personnalisé. Contactez nous à l'adresse mail suivante: affce@ec.europa.eu

Mise à jour de la brochure « Fiscalité » de l'AFFCE

La brochure vient d'être mise à jour et se trouve sous le lien : <http://www.affce.eu/lettres/brochure-fiscalite-2015>. Le groupe fiscalité de l'AFFCE attire votre attention sur les points suivants :

I. SI VOTRE DOMICILE FISCAL EST EN FRANCE:

Vous devez poster votre déclaration à l'IRPP avant le 19 mai 2015 (ou un peu plus tard si vous optez pour la déclaration par internet) et vous ne devez pas oublier les points suivants:

(1) Prélèvements sociaux (fiche B9):

Avec l'arrêt de la CJUE du 26.02.2015 vous ne devriez plus être soumis aux prélèvements sociaux de 15.5% sur vos revenus du patrimoine (loyer, intérêts, etc.). Encore faut-il que vous en alertiez votre inspecteur des impôts d'où l'importance de lui faire parvenir une lettre justifiant votre couverture par le Régime Commun d'Assurance Maladie (voir modèle type dans la fiche B9).

(2) Impôts sur le revenu (fiche B1):

- Chapitre 2 « *Revenus des valeurs et capitaux mobiliers* » : N'oubliez pas de déclarer vos revenus perçus en Belgique (plus-values ou intérêts divers de vos comptes bancaires ou d'épargne, de vos contrats d'assurance vie, des ventes d'actions ou d'obligations etc.).
- Chapitre 8 « Divers » : N'oubliez pas de cocher la case 8FV (personnel actif ou retraité des institutions de l'UE) et les cases 8TT et 8UU si vous avez des contrats d'assurance vie ou des comptes bancaires à l'étranger que vous pourrez lister sur papier libre.

II. SI VOTRE DOMICILE FISCAL N'EST PAS LA FRANCE

Avec l'arrêt de la CJUE du 26.02.2015, vous n'êtes pas redevables des prélèvements sociaux sur vos revenus du patrimoine en France. Là encore il vous est recommandé d'en informer votre centre des impôts (voir fiche B9 et C9).

Si vous êtes intéressés à contribuer à ce travail collectif, n'hésitez pas à vous adresser à notre Association: affce@ec.europa.eu.

Taxe d'habitation: arrêt de la cour de justice

Ci-dessous l'arrêt rendu par la Cour de justice dans le dossier relatif à l'abattement du la taxe d'habitation: Arrêt - 21/05/2015 – Pazdziej -Affaire C-349/14

La Cour de justice semble confirmer que l'administration française peut tenir compte de l'existence et du montant de la rémunération/pension de l'Union pour apprécier les conditions d'octroi de l'abattement sur la taxe d'habitation.

Nous reviendrons sur cette question ultérieurement.

L'AFFCE met à disposition de ses membres à jour de cotisation un conseil personnalisé. Contactez nous à l'adresse mail suivante: affce@ec.europa.eu

Accord de partenariat entre l'AFFCE et LCL

L'AFFCE a signé un accord de partenariat avec LCL pour bénéficier de conditions tarifaires privilégiées pour l'accès au contrat de LCL. Ce partenariat est ouvert à tous les membres de l'AFFCE à jour de cotisation.

Pour toute information sur le partenariat AFFCE-LCL, contacter nous à notre adresse mail: affce@ec.europa.eu

Groupe de travail de l'AFFCE sur l'attractivité des carrières européennes et des concours EPSO : bilan des actions de sensibilisation récentes

Suite au constat fait en 2014 sur base des statistiques récentes, à savoir que les concours EPSO attirent de moins en moins de candidats français, et donc produisent un nombre relativement faible de lauréats qui ne pourront pas assurer la relève face aux nombreux départs à la retraite des fonctionnaires français, plusieurs membres de l'AFFCE ont décidé de mener des actions de sensibilisation dans leurs universités/grandes écoles d'origine et de se rendre dans les établissements d'enseignement supérieur qui le demandent pour présenter la variété des carrières européennes, les modalités de sélection/recrutement (concours EPSO, CAST, sélection d'agents temporaires, programme END, etc...) et la manière de s'y préparer au mieux.

Les présentations réalisées de janvier à avril 2015 sont les suivantes :

- Sciences-Po Paris, deux sessions, public cible : étudiants des Master en Affaires européennes et en Affaires publiques ;
- Faculté de droit de l'université de Grenoble-Alpes, public cible : les étudiants de Master 1 Droit public et les doctorants en sciences humaines (label CPOI) ;

- Faculté de Droit et de Sciences politiques de Metz.

Ces présentations ont suscité beaucoup d'intérêt (une centaine d'étudiants présents à chaque fois) et le constat est le même partout :

- Manque d'information des étudiants (et même de certains professeurs) sur la variété des possibilités d'emploi offertes et les différentes spécialités intéressantes pour les institutions et les agences ;
- Méfiance vis-à-vis des concours externes organisés par EPSO, timidité vis-à-vis de cet animal étrange qu'est la sélection par les compétences (ce n'est pas pour nous, être balayé par des QCM, très peu pour moi, ...) et ignorance des méthodes de préparation aux concours (externes, CAST et autres) ;
- Les étudiants se basent souvent sur des « on-dit » et ne vont pas réellement voir le site d'EPSO, pourtant très riche en informations, ni les sites des institutions et agences.

Il y a donc un réel travail de fond à entreprendre pour chasser tous ces mythes et lutter contre ce manque d'information et ce désintérêt. Tous ceux qui voudraient rejoindre le groupe de travail sont les bienvenus. Contacter : anne.serizier@gmail.com ou jeremie.requis@europarl.europa.eu

La vie des institutions

Comment se déroule la législature au Parlement européen : regards croisés de deux députés français: MM. CADEC et MARTIN²

Les deux entretiens ont été réalisés par notre collègue Jérémie Requis, administrateur au Parlement européen. Il s'agit de croiser les approches de deux députés (un UMP, un PS), sur base de problématiques similaires.

Interview avec Alain Cadec (UMP)

Député européen français membre du PPE, Alain Cadec est élu au Parlement européen en 2009 pour un premier mandat où il a occupé la fonction de vice-président de la commission de la pêche. Il a, entre autre, été rapporteur pour le fonds européen des affaires maritimes et de la pêche, un des fonds structurels de l'Union. Tête de liste UMP pour la région Ouest pendant la campagne des élections européennes de 2014, sa liste arrive en tête du scrutin et il démarre ainsi un second mandat. Dans la foulée, il est élu président de la commission de la pêche du Parlement. Depuis avril 2015, il est également président du conseil régional des côtes d'Armor.

Monsieur Cadec, vous avez entamé votre second mandat de député européen il y a un an, en quoi votre précédente expérience vous aide-t-elle dans ce nouveau mandat ?

A Cadec : On dit souvent qu'au Parlement européen le premier mandat sert à apprendre le fonctionnement de l'Institution, son règlement, les femmes et les hommes qui le composent et qui composent le paysage européen. Le second mandat, quant à lui, concrétise l'action débutée précédemment. Ainsi, pendant mon premier mandat, j'ai appris à connaître le fonctionnement du

² Les propos rapportés dans cet article n'engage que auteurs et n'engage nullement l'AFFCE ou sa brochure.

Parlement, mais également à me faire connaître et reconnaître. Ceci me permet, aujourd'hui, d'entamer un second mandat dans d'excellentes conditions.

Vous avez été élu président de la commission de la pêche du Parlement européen l'an dernier, en quoi cela modifie-t-il vos responsabilités de député ?

A Cadec : Tout d'abord, nous sommes tous des députés, que nous soyons président, vice-président ou coordinateur. Je suis attaché à l'équité de traitement qui est une valeur de justice. Cependant, être président donne des devoirs supplémentaires et des responsabilités plus importantes. Cela m'oblige, par exemple, à plus d'impartialité quant à l'exercice de ma fonction. Quand on est élu président d'une commission, on se doit d'avoir du recul, notamment par rapport à son propre groupe politique, et ainsi d'avoir une approche moins partisane pour refléter les positions de tous les députés qui composent une commission. L'approche de la fonction est plus large.

Vous avez déjà vécu une législature, ainsi, quel est votre sentiment sur les équilibres politiques entre les groupes au sein du Parlement, et sur la légitimité de la Commission sur ce nouveau terme ?

A Cadec : Les équilibres entre les groupes ont, bien entendu, évolué. Mais ils ont évolué dans le sens où tous les « partis de gouvernement » et les groupes dit « traditionnels » ont perdu, au profit des groupes extrémistes ou au profit des partis qui ne sont pas « de gouvernement ». Je pense notamment aux députés issus du UKIP britannique, à ceux du mouvement 5 étoiles italien, aux députés du Front national en France, etc. Ainsi, le PPE a perdu, les socialistes ont perdu, les libéraux ont perdu, diluant ainsi les responsabilités au sein du Parlement. La coalition en place entre le PPE et le S&D va dans ce sens, même les différences demeurent. En outre, je suis persuadé que cette Commission européenne a toute sa légitimité et la représentativité des membres du Collège est bien équilibrée. Le binôme entre Messieurs Juncker et Timmermans est cohérent et pertinent à mon sens.

Selon vous, quels sont les grands enjeux européens, qu'ils soient législatifs ou politiques, des prochaines années ?

A Cadec : Il y en a tellement ! Actuellement, l'Europe est confrontée aux problèmes engendrés par les migrants. C'est un problème extrêmement important auquel il faut trouver une réponse au niveau européen. Il y a ensuite l'extension de la zone euro pour construire une Union stable économiquement, socialement et fiscalement. Il faut étendre la zone euro dans cet esprit ; je ne suis pas partisan d'une Europe à plusieurs vitesses. Certains Etats-membres ne souhaitent pas intégrer la zone euro pour des raisons qui leur sont propres et je le regrette profondément. Il y a également le chantier de la mise en œuvre d'une vraie politique fiscale européenne pour servir une « Union sociale ». Cependant, il est illusoire de faire croire que l'on va avoir un salaire minimum européen pour tous, mais nous devons agir pour réduire les écarts entre les minima salariaux, évidemment en faisant monter les minimas sociaux au bénéfice des personnes là où c'est le plus nécessaire.

Je partage, par ailleurs, l'orientation de la Commission sur « moins réglementer mais mieux légiférer » puisque c'était un de nos slogans de campagne. L'Europe est trop peu lisible et se perd dans les détails. Il convient donc d'y remédier.

Vous êtes un des deux français président d'une commission parlementaire permanente, comment analysez-vous l'influence de la France au Parlement européen vis-à-vis de la précédente législature ?

A Cadec : Nous sommes 2 présidents français sur les 22 qui composent le Parlement. De plus, nous sommes tous les deux présidents de commissions législatives, donc avec des responsabilités plus importantes. Je suis, bien évidemment, très fier d'être président de la commission de la pêche et ainsi de représenter un peu la France. Mais, incontestablement, on voit bien que l'influence française a été rognée de manière importante lors des dernières élections. En effet, nous sommes 74 députés français, mais avec le vote FN lors des élections de 2014, je considère que nous ne sommes plus que 50 députés à véritablement pouvoir agir et qui sont véritablement « europhiles » (NDLA : les listes du FN « Bleu Marine » ont remporté 24 des 74 postes de député ; à l'heure actuelle, 23 de ces 24 députés sont dans les Non-Inscrits, une députée a rejoint l'EFDD). La délégation française du PPE demeure correctement représentée, mais ce n'est pas le cas dans les autres délégations françaises, notamment chez les socialistes et surtout chez les verts qui ont eu très nettement moins d'élus que précédemment. Le vote FN participe clairement à la diminution et à l'affaiblissement de l'influence française au Parlement.

Justement, on parle beaucoup de la perte de l'influence française au sein des Institutions, notamment dans l'usage du français, partagez-vous ce sentiment et, si oui, quels vous semble être les moyens pour enrayer ce déclin, voire réaffirmer la place du français ?

A Cadec : Incontestablement, il y a une perte de l'usage du français au sein des Institutions. On le voit de manière insidieuse dans certaines communications de la Commission qui ne sont plus qu'en anglais. Il y a un glissement vers l'usage de l'anglais. Je suis un de ceux qui souhaite un retour vers le français car, au-delà de la beauté de la langue, elle permet plus de subtilité que l'anglais. Pour enrayer ce phénomène, il faut avoir une approche plus globale car l'anglais s'est imposé au niveau mondial, et pas seulement au seul niveau européen. Il est illusoire de croire que cela peut être changé dans le court terme. En revanche, c'est un sujet de discussion entre tous les collègues députés, de manière transversale. En outre, c'est un sujet qui préoccupe aussi certains députés des pays latins qui souhaitent se battre pour maintenir l'usage du français.

En matière de politique commune de la pêche, l'Europe est souvent accusée de subventionner activement les pêcheurs au détriment de la protection des stocks de poissons. Vous avez été le rapporteur sur le Fonds européen des affaires maritimes et de la pêche, adopté en 2014 ; quels sont, selon vous, les principaux enjeux pour ce secteur sur lesquels l'Europe doit agir ?

A Cadec : Une précision d'importance par rapport à la question : le but de l'Union européenne est d'abord de préserver la ressource, car sans poissons, il n'y a pas de pêcheurs ! Du coup, je suis contre tout amalgame à ce sujet. La réforme de la politique commune de la pêche (NDLA : la PCP) et son financement visent, par exemple, à préserver la ressource en encadrant et en promouvant la sélectivité des engins de pêche, en renforçant la politique de contrôle des pêches et la collecte et l'échange des données. Ensuite, et bien évidemment, on attribue des fonds à la modernisation de certains équipements, mais ces derniers s'inscrivent dans l'optique d'accompagner les pêcheurs vers les objectifs de la PCP dont l'obligation de débarquement. On parle aussi de la remotorisation des navires, mais celle-ci est extrêmement encadrée et ne vise qu'à diminuer les émissions de CO2. Aujourd'hui, les aides sont très ciblées, à l'inverse de ce qui a pu se faire dans les décennies

précédentes. On veut une activité économique de la pêche qui soit viable et respectueuse de l'environnement. On n'a de cesse de trouver le juste équilibre entre l'aspect économique et la dimension environnementale. C'est notre défi permanent. Aujourd'hui, je travaille beaucoup sur le bar pour que nos enfants puissent continuer d'en manger, sans pour autant détruire tout un pan de l'activité économique de ce secteur. Je parie personnellement sur le développement de la petite pêche côtière et sur celui de la pêche que je qualifierai de « semi-hauturière ». Des règles bien précises et des quotas bien répartis, en fonction des avis scientifiques, vont permettre le développement du secteur tout en maintenant un niveau suffisant de préservation des espèces halieutiques. Je suis plutôt optimiste pour les poissons et les pêcheurs... sinon je ne serais pas président de la commission de la pêche !

Enfin, en guise de conclusion pouvez-vous nous dire votre sentiment sur la fonction publique européenne ?

A Cadec : Tout d'abord, je tiens à affirmer que je suis gaulliste et donc attaché à la fonction publique, ce qui peut paraître iconoclaste quand on est de droite. Je suis aussi président d'un exécutif départemental avec 3.500 agents fonctionnaires sous ma responsabilité. Je considère que le service public doit être de qualité à tous les niveaux. Je travaille avec des fonctionnaires européens depuis plus de 6 ans que je ne peux que me féliciter de leur travail et de leur engagement. Concernant la réforme du statut, je n'ai pas d'avis tranché sur le sujet, toutefois, j'observe que les fonctionnaires avec lesquels je travaille font un travail avec passion et se démènent au quotidien pour assurer toutes leurs tâches.

Interview avec Edouard Martin (PS)

Ancien ouvrier métalliste et représentant syndical chez ArcelorMittal, il s'est illustré dans la défense des intérêts des sidérurgistes lorrains lors de la fermeture de plusieurs hauts-fourneaux. Tête de liste PS pour la région Est lors des élections européennes de 2014, il est élu député européen pour un premier mandat. Membre titulaire de la commission ITRE (industrie, recherche et énergie) et PETI (pétition), il est rapporteur d'un rapport d'initiative portant sur « le développement durable de l'industrie des métaux de base en Europe ». Il est également très impliqué sur la récente proposition en rapport avec les minerais issus des zones de conflits.

Monsieur Martin, vous avez entamé votre premier mandat de député européen il y a un an, quel est votre première impression en qualité de député et en quoi votre précédente expérience vous a-t-elle aidé ?

E Martin : Passé les premiers jours et les premières semaines, avec la surprise de la grandeur des bâtiments et de la complexité du fonctionnement des Institutions, j'ai un sentiment très positif. En effet, c'est un mandat qui permet de travailler les sujets très en profondeur. Le député assidu peut amener une vraie plus-value au débat et je trouve cela passionnant. Quant à mon expérience de salarié dans une usine du secteur privé, cela m'a sans doute apporté une perception plus concrète des problèmes dans l'entreprise. J'ai toujours en tête, lors de l'adoption d'un texte au Parlement, ce qu'un salarié d'une entreprise pourrait en penser et comment cela pourrait être ressenti sur le terrain. J'ai toujours cette pensée croisée entre mes obligations de député et comment un texte va se concrétiser pour les gens. Ensuite, mon activité syndicale m'a également aidé à savoir négocier car ici, au Parlement, tout se négocie. Il faut en permanence trouver des consensus.

Par ailleurs, ici, je trouve qu'il y a une diversité beaucoup plus grande qu'au parlement français. Beaucoup proviennent du milieu syndical ou associatif. De plus, ce qui est intéressant ici, et appréciable, c'est que vos pairs ne vous jugent pas sur votre carte de visite, ni sur vos mandats précédents ou votre provenance sociale, mais ils vous jugent par rapport à votre capacité de travail et votre assiduité aux travaux parlementaires. Je pars du principe que j'ai été élu pour ce mandat et je m'y consacre pleinement. Il ne me viendrait pas à l'esprit de faire autre chose ailleurs. C'est comme ça que vous êtes reconnu et respecté.... Ce n'est pas le cas de certains anciens ministres qui sont sur le paraître, moi je suis sur l'être !

Vous avez été tête de liste PS pour la région Est lors de la campagne électorale de l'an dernier. Quel est votre bilan de leader de cette campagne et cela modifie-t-il votre perception des responsabilités que vous vous faites de député européen ?

E Martin : Je ne résonne pas comme ça. Certes, celui qui est en première position a plus de chance d'être élu, mais pour moi, il n'y avait pas de hiérarchie pendant la campagne. Je n'ai ni plus ni moins de responsabilités que mes autres collègues. Chacun se distingue par sa maîtrise de ses dossiers. Je ne considère pas qu'avoir été tête de liste m'apporte une quelconque médaille ou autre.

On parle beaucoup de la perte de l'influence française au sein des Institutions, notamment dans l'usage du français ; vous êtes un nouvel élu, vous avez un regard neuf sur le fonctionnement des Institutions, comment analysez-vous l'influence de la France au sein du Parlement européen et dans les autres Institutions ?

E Martin : Dans une Institution comme celle-ci, et comme partout dans les mêmes circonstances, elle laisse faire ce que les élus lui permettent de faire. Effectivement, l'anglais est prédominant et nous perdons de l'influence. Cela s'explique par, entre autre, la facilité de communication qu'offre l'anglais. Pour ce qui est de l'influence française, même si les raisons sont multiples, il faut que la France arrête d'envoyer au Parlement des recalés de la politique nationale qui sont présents uniquement au moment des votes et dont on se demande parfois, quand on les voit errer dans les couloirs, ce qu'ils font ici. J'ai l'impression que, pour certains, être député européen, c'est comme traîner un boulet. Si on prend un pays comme l'Allemagne, les députés font un vrai effort dans la compréhension des textes, dans la participation aux débats et lors du dépôt des amendements. Certains dans la délégation française, trop nombreux, sont dans les coups médiatiques, les postures, les slogans et quand on gratte le vernis, on s'aperçoit qu'il n'y a pas un vrai travail de fond. Pour moi c'est cela qui minimise l'influence française : n'envoyons pas des recalés de la politique française, mais des personnes qui sont vraiment motivées par le mandat et le projet européen. C'est ce que je perçois depuis un an, un peu de « je m'enfoutisme » et une absence de motivation. Sur un autre aspect, l'arrivée massive des députés issus du FN apporte, bien entendu, un coup à l'image de la France, mais je reste persuadé que les 50 autres députés devraient plus travailler dans la globalité.

Quels vous semble être les moyens pour enrayer le déclin de l'influence française, voire réaffirmer la place du français ?

E Martin : Comme j'ai dit précédemment, cela passe par le travail et l'investissement des députés français dans leur mandat. Tout est basé sur votre investissement et votre compréhension des textes.

Les élections européennes de 2014 ont, pour la première fois, abouti à faire nommer le président de la Commission parmi les rangs du parti arrivé en tête. Une coalition s'est formée au sein du Parlement européen pour soutenir le programme de travail de la nouvelle Commission. Selon vous, et au-delà des thèmes déjà affichés, quels sont les grands enjeux européens des prochaines années ?

E Martin : Evidemment, il s'agit de l'emploi. Même si je n'ai pas voté pour M. Juncker, il a tout de même déclaré des choses intéressantes dans son discours d'investiture. Il a eu quelques phrases clefs que je partage. Maintenant, au-delà des mots, il faut mettre en musique les principes. Je partage ce qu'il est déclaré sur la « Commission de la dernière chance », car on ne peut se satisfaire du nombre des chômeurs en Europe. Je suis d'accord avec la formule que le chômage est le 29ème Etat-membre. La priorité des priorités est l'emploi. Mais là où je suis déçu du plan Junker, c'est dans l'absence de possibilité de financement public. Il y a bien les fonds de la banque européenne d'investissement dont on espère un effet de levier, mais ce n'est pas suffisant. Ensuite, il a la question de l'énergie et de l'efficacité énergétique qui est intimement imbriquée au développement durable. L'Europe n'a pas de gisements fossiles suffisants et est totalement dépendante de l'approvisionnement extérieur. On doit travailler sur une mise en commun des moyens pour les contrats d'importation gaziers, par exemple. Il faut faire une Union de l'énergie, travailler sur les économies, les nouveaux bâtiments, les transports... L'autre enjeu que je vois est le numérique. L'ère du numérique s'accélère et on voit bien que l'Europe risque d'aller à plusieurs vitesses sur cette question entre les zones urbaines et rurales, les grandes villes riches et les autres espaces. Si on veut rester partout compétitifs, il faut aider les régions défavorisées à se lancer et à développer le numérique.

Sur ces grands thèmes, pensez-vous que la coalition actuelle est suffisante pour maintenir le cap ?

E Martin : Alors je réfute le terme de coalition. Je ne suis d'aucune coalition. On ne m'a pas demandé mon avis. Regardez ce qui s'est passé sur le vote sur les minerais de conflits, je ne me reconnais en rien avec les gens du PPE. Je ne suis pas un libéral, je ne veux pas laisser le marché agir. Il y a le discours de Juncker et ensuite il y a les faits. Il ne faut pas s'étonner qu'il y a de moins en moins d'intérêt des citoyens pour l'Europe et pire que cela, qu'il y ait une véritable haine. Si nous ne sommes pas capables d'entendre cela, je crains le pire pour les années à venir. L'Europe doit se construire sur un projet politique dont les fondamentaux sont la solidarité, le partage et l'équité. Il faut construire un espace dans lequel les gens se sentent en sécurité et sur ce point, je ne vois rien poindre et c'est triste !

À titre personnel, vous êtes engagé au sein de la commission ITRE et notamment sur le sujet des minerais. Le Parlement a voté [mercredi 20 mai 2015] sur la proposition de la Commission traitant des minerais issus des zones de conflits. C'est un thème qui fait couler beaucoup d'encre et qui place, une nouvelle fois, l'Union face à ses responsabilités. Quel est votre sentiment sur le résultat du vote ?

E Martin : Je suis satisfait et très heureux de cette première étape. C'est une vraie victoire qui n'était pas gagnée d'avance. Cette bataille était d'autant plus vive que les lobbyistes de tout poil, dont le MEDEF français, ont été très actifs. Dans un communiqué qu'ils ont osé sortir, ils ont eu le cynisme de mettre un prix sur la vie humaine : ils disaient que jouer la transparence sur l'ensemble des minerais et sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, mettre en place la traçabilité, étaient

trop coûteux pour les effets incontestés. Mais j'hallucine ! Les effets escomptés, c'est quoi ? Il ne s'agit pas de gagner ou de perdre des parts de marché, mais de sauver des vies humaines. Ainsi, le MEDEF estimait que les efforts demandés étaient trop coûteux pour les entreprises et donc on pouvait continuer de violer, torturer, massacrer.... Ça, c'est catastrophique ! Mais pour revenir sur le résultat, c'est une bonne chose car c'est une victoire de l'humanisme et une victoire de l'Europe. Maintenant, il faut concrétiser la chose car les négociations avec le Conseil s'annoncent très difficiles. En tout cas, le Parlement sort renforcé et le Conseil ne peut pas être indifférent au résultat de ce vote.

Pour terminer et clôturer cette interview, quel est votre sentiment sur la fonction publique européenne ?

E Martin : Je ne suis pas un spécialiste de la fonction publique européenne, mais de là où je suis, j'entends souvent les critiques sur la technocratie, les fonctionnaires, etc. Mais, c'est un domaine d'excellence que nous devons maintenir et sauvegarder car avoir une fonction publique compétente, avec du personnel motivé et hautement qualifié, est un facteur de compétitivité important. On le voit bien, dans les pays où la fonction publique est très faible, la compétitivité l'est aussi (faible). C'est un autre fondement de la construction de l'Union. Qu'il faille adapter les choses, peut-être, mais à la marge seulement.

Pour toute question: jeremie.requis@europarl.europa.eu.

Le drapeau européen fête ses 60 ans



Créé et adopté en 1955 par le Conseil de l'Europe, le drapeau européen incarne de nos jours l'un des symboles les plus forts du continent européen depuis 60 ans et de l'Union Européenne depuis 30 ans. A cette occasion, le Conseil de l'Europe organise une exposition pour fêter le soixantième anniversaire de sa création.

L'idée d'un drapeau européen est venue dès 1949 : le Conseil de l'Europe souhaitait créer un emblème fort afin d'exprimer l'attachement à l'unité européenne. Plusieurs projets ont été soumis dont celui du Mouvement Européen proposant un « E » vert sur fond blanc. Aucun ne remporta un franc succès.

Il fallut attendre la proposition d'Arsène Heitz, un agent du Conseil de l'Europe, qui réalisa une couronne de « douze étoiles d'or à cinq rais dont les pointes ne se touchent pas » afin de détenir pour de bon le symbole tant convoité. Il fut approuvé officiellement par les 14 pays le 13 décembre

1955 au château de la Muette à Paris puis adopté par l'Union Européenne en 1985 sous l'impulsion du Parlement européen deux ans plus tôt. Contrairement aux idées reçues, le nombre d'étoiles sur le drapeau n'est pas lié au nombre d'Etats membres de l'Union Européenne lors de son adoption, mais à sa symbolique : la perfection, la plénitude, les 12 mois de l'année et à la protection de valeurs tels que la démocratie, les Droits de l'Homme, l'Etat de droit et la valorisation de la diversité.

Sources pour plus d'informations : [Le site du Conseil de l'Europe](#); [La brochure de l'exposition](#)

Activités futures de l'AFFCE

Prochaines conférences de l'AFFCE

18 juin 2015, 18h45: Conférence avec Jean Quatremer, correspondant de Libération à Bruxelles sur la "présence française dans les institutions européennes";

Octobre 2015: Conférence avec le Commissaire Moscovici;

A la rentrée, à partir de septembre 2015, sont prévus deux autres événements:

Le premier avec Catherine Trautmann (ancien député européen et Maire de Strasbourg);

Le Second avec Jean-Christophe Lagarde, Président de l'UDI.

Bruxelles insolite ...Bonnes adresses

Après nos tours de Bruxelles avec les cafés historiques, les cafés flamands, les cafés de compromis à la belge, nous pourrions nous compromettre dans de bons restaurants...

S'il est un pays où les restaurants aiment la bonne bière, c'est bien la Belgique...

Certains restaurants brassent même eux-mêmes comme les « trois-fontaines » à Berseel, le gros chêne à Durbuy, Domus à Leuven, ou le café Vlissinghe de Bruges.

À Bruxelles la bière est à l'honneur dans plusieurs restaurants et pas seulement pour la carbonade flamande.

Dans la Marolles, la fameuse rue du renard abrite Restaubièrre qui propose tous ses plats mijotés à la bière et servis avec une bière particulière. En plus le décor est très agréable, avec des centaines d'ustensiles de cuisine du vieux temps. L'étage est même un musée des moulins à café. Moi j'adore le bloemspanch avec un orval...

À l'autre bout du parcours, il faut tester Beer-Circus rue de l'Enseignement tout près de la salle de concert du Cirque Royal, des plats plus simples mais accompagnés de fameuses bières comme la Big Mama brassée avec des gluets de cabosse de chocolat. Essayez des huitres avec, vous m'en direz des nouvelles...

Retour vers la Marolles en face l'église notre Dame de la Chapelle se trouve le restaurant « les Brigittines » dont le chef Dirk Miny est un passionné de bières et sert facilement une Cantillon avec sa choucroute de Bruxelles. Il a le chic de venir discuter avec ses clients, en plus c'est un endroit calme idéal pour un dîner en amoureux ou un repas d'affaires. C'est son épouse qui m'avait conseillé le restaurant Les Connes rue des teinturiers, je les adore mais il n'y a pas toujours des plats à la bière, il faut demander, elles changent souvent.

La meilleure carbonade que j'ai eue est Chez Patrick rue des chapeliers en sortant de la Grand-Place, ambiance familiale, discussions assurées avec le jeune patron, le fils de Patrick. J'avais pris une Chimay rouge avec la carbonade.

Accorder les poissons à la bière est aussi un grand plaisir, en particulier avec les bières blanches : demandez une Blanche de Namur avec un cabillaud chez le restaurant du quai aux briques Bij den Boer, les patrons seront ravis d'honorer votre sélection qu'ils n'entendent pas tous les jours. Ce restaurant est un des plus populaires de ce quartier spécialisé en poisson, plus abordable que chez François ou l'Huitrière (où je n'ai pas testé les huitres, je vais plutôt à la brasserie Leffe du Sablon où ils servent d'excellentes huitres Gilardeau en provenance directe de Marennes).

Pour plus populaire encore, testez le restaurant Fin de siècle au 9 rue des chartreux, toujours bondé et donc avec des aliments toujours frais, c'est plutôt le repaire des étudiants et jeunes bruxellois, si trop d'attente vous pouvez voir leurs cousins « 9 et voisins » au coin de la même rue. Dans chacun le plat courant est à 15€ et ils servent la bière au fût. (non ils ne mettent pas le fût sur la table, c'est seulement l'expression belge pour dire « bière à la pression » ou « on tap »).

Enfin un passionné de bière se trouve au restaurant Comme Chez Soi, le plus étoilé de Bruxelles, c'est le sommelier César Roman qui a toujours des bières authentiques et locales pour accompagner, sur demande, les meilleurs plats du restaurant !

Vous m'en direz des nouvelles en attendant le prochain numéro où je vous réserve une sélection de restaurants d'histoire(s)

Divers

Education, enseignement/citoyenneté européenne : lancement du "Projet Rubens"



Le "Projet Rubens", du nom du célèbre peintre originaire d'Anvers, est un projet pédagogique et culturel novateur qui vise à aborder la citoyenneté européenne à travers les prismes culturels, historiques et institutionnels.

Ce projet met en avant les valeurs incarnées par le grand artiste baroque Petrus Paulus Rubens. Profondément européen celui-ci parcourut, au tournant des 16^e et 17^e siècles, le continent de l'Italie à l'Espagne, de l'Angleterre à la France et aux Pays-Bas. Tout au long de ses voyages il ne cessa de donner corps à son talent de peintre en répondant à des commandes mais fut aussi un grand diplomate, remplissant des fonctions diplomatiques de premier ordre auprès des différentes cours européennes.

Le projet est pluridisciplinaire, modulaire et multilingue. Il est également à la fois local (Anvers), régional (Flandre), national (Belgique) et international (Europe). Il permettra, dès la rentrée de septembre 2015, à des classes des écoles françaises du réseau de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) de venir en séjour à Anvers et à Bruxelles de trois à cinq jours. Les élèves de 8 à 18 ans pourront découvrir le riche patrimoine historique et culturel d'Anvers en visitant les musées de la ville et en rencontrant des artistes : acteurs, photographes, chorégraphes. L'objectif est également de donner une dimension européenne à travers l'approche multilingue proposée et par la découverte des institutions européennes à Bruxelles.



C'est grâce à la coopération entre les deux lycées français de Belgique, le Lycée Jean Monnet de Bruxelles et le Lycée Français International à Anvers, l'Agence française pour l'Enseignement Français à l'Etranger et le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Belgique que le projet a vu le jour.

L'offre pédagogique est variée et permet aux enseignants de choisir différents modules "clé en main" qu'ils s'approprient en fonction de leurs objectifs pédagogiques :

- Rubens, peintre, humaniste et diplomate,
- Anvers, ville portuaire,
- Anvers et le monde des images et des formes,
- Anvers, la "trionphante ville des marchands",
- l'Europe, des valeurs et une histoire en partage.

La place centrale occupée par l'art dans ce projet est envisagée à la fois sous l'angle des arts plastiques et de ses pratiques ainsi que celui de l'histoire des arts. Il s'agit de découvrir l'art comme témoignage d'une société et d'une époque.

En cela le projet répond parfaitement aux objectifs du Conseil de l'Europe :

"Nous aspirons à une Europe où la diversité des cultures, les arts, le patrimoine culturel et naturel sont essentiels au développement d'une véritable ouverture d'esprit et des droits fondamentaux".

Pour toute information complémentaire :

www.projetrubens.eu



Le coin des Associations

Gascons de Belgique : programmes des festivités pour le lancement de la route européenne d'Artagnan.

Cette route est initialement une route équestre, qui a vocation à s'ouvrir ultérieurement aux attelages sur des portions de route ainsi qu'aux cyclistes et aux randonneurs pédestres.

- Ste Croix en Bourgogne les samedi et dimanche 6 et 7 juin 2015
- Maastricht le dimanche 21 juin 2015
- Lupiac les samedi et dimanche 8 et 9 août 2015
- Randonnée équestre dans les vignes de St Mont le 8 août 2015

Contact : Association des Gascons de Belgique

www.gasconsdebelgique.be

ou Suivez nos activités sur facebook "les Gascons de Belgique".

Union des Bretons de Belgique

Bienvenue aux Bretons de souche ou de cœur. Toutes les informations disponibles se trouvent ici:

<https://fr-fr.facebook.com/uniondesbretonsdebelgique>

<http://www.bretonsdebelgique.be>

Le coin des lecteurs

« Présence et influence françaises au sein du PE suite au résultat des dernières élections européennes » (rapport Marcilly): point de vue

Ce rapport publié récemment par la Fondation Robert Schuman (auteur : de Marcilly) détaille les conséquences, pour la présence et l'influence françaises au sein du PE, des résultats des dernières élections européennes.



présence-influence
FR au PE.PDF

« Le choix de l'Europe » de Stefano Martinelli

Dans l'immédiat après-guerre et en l'espace de quelques années, un petit groupe d'hommes visionnaires et pragmatiques jettent les fondements d'une nouvelle Europe, placée sous le signe de la prospérité, de la solidarité et de la paix. Pendant ce temps, à Milan, un jeune et dynamique chercheur, Andrea Esposito, expert dans le secteur de l'acier, dans une Italie qui ne connaît pas encore le miracle économique de la fin des années 1950, se demande de quoi sera fait son avenir. L'université lui offre un cadre intellectuel stimulant mais peu de perspectives professionnelles. C'est alors que son professeur, Susa, lui propose de rentrer dans les institutions de la CECA, pour tenter d'y faire une belle expérience...À travers l'histoire d'Andrea, l'auteur nous offre une description de la CECA « par la base » ainsi qu'un portrait des premiers fonctionnaires européens, tiraillés entre le désir de retourner au pays après une expérience européenne et l'aspiration à devenir – à l'instar de Max Kohnstamm, Premier Secrétaire général de la Haute Autorité de la CECA – un citoyen d'une nouvelle patrie, un « Européen de demain » ou un « Européen de la Renaissance »...Jean Monnet et Robert Schuman lors du troisième anniversaire de la Déclaration Schuman, 9 mai 1953 (© Commission des Communautés européennes, Bruxelles – source : Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne).

« Quand la France s'éveillera » de Pascal Lamy

Pascal Lamy estime que le déclin industriel de l'Europe n'est pas avéré car son excédent commercial dans l'industrie est important, contrairement aux Etats-Unis ou au Japon qui ont reculé de ce point de vue. Non, l'Europe n'est pas « l'idiote du village global », le benêt naïf de la mondialisation. Elle est capable de se défendre...Pascal Lamy invite les Français à regarder le monde tel qu'il est, c'est-à-dire moins une menace qu'une chance. Il cherche à les convaincre qu'ils ont tous des atouts à condition de briser le prisme déformant à travers lequel ils voient leur environnement. Et s'ils le font, cela ne signifie pas pour autant qu'ils devront renoncer aux spécificités et aux ambitions françaises, ni tourner le dos à la justice sociale.

Editions Odile Jacob.

« Pour en finir vraiment avec le millefeuille territorial (en France) »

Eric Giuly et Olivier Régis commentent la nouvelle étape de décentralisation engagée en France et expriment des réserves sur le découpage retenu. Convaincus qu'il est possible et nécessaire de passer de six à trois échelons administratifs, ils mettent en avant la nécessité de prévoir une nouvelle organisation fondée sur les besoins et les contraintes des territoires français : une carte « à la carte » en quelque sorte pour tenir compte de leur diversité. Parmi leurs propositions concrètes: réduction du nombre et du rôle des communes au profit des intercommunalités, suppression des départements dans les zones fortement urbanisées, nouvelle répartition des impôts locaux et refonte du système électoral à l'échelon communal.

Ed. l'Archipel, 2015 – ISBN 978-2-8098-1385-2

<http://reforme-territoriale2022.jimdo.com/>

SOUTENEZ NOUS! DEVEenez MEMBRE DE L'AFFCE

L'AFFCE vit grâce aux cotisations de ses membres et organise différentes activités grâce à de telles cotisations.

Si vous souhaitez soutenir nos activités, n'hésitez pas à devenir membre! Il suffit de faire un virement de 25 € sur le compte de l'association, avec les coordonnées suivantes:

- Virement international/européen - IBAN : BE63 0016 9455 2008- BIC si nécessaire : GEBABEBB

- Virement belge: compte 001-6945520-08

- Paiement Paypal sur le site: <http://www.affce.eu>

En vous remerciant pour votre confiance et votre soutien!

COMITE EDITORIAL

Rédacteur en chef: Fabrice Andreone;

Coordination: Anne Serizier;

La Vie des institutions: Fabrice Andreone, Blandine Pellistrandi (Commission); Armel Prieur (Conseil); Benoît Lefort, Jérémie Requis (Parlement);

Chronique "Bruxelles insolite, Bonnes adresses": Armel Prieur, Anne Serizier;

Vie pratique "Trucs et astuces pour expatriés" : Tous.

Le coin des lecteurs: Anne Serizier.